

# LES CLOCHES DE SAINT-BONIFACE

ORGANE DE L'ARCHEVÊCHÉ ET DE TOUTE LA PROVINCE  
ECCLÉSIASTIQUE DE SAINT-BONIFACE

REVUE COMPRENANT DOUZE PAGES, PUBLIÉE LE 1ER ET LE 15 DE CHAQUE MOIS.

VOL. V.

15 FÉVRIER 1906

No. 4

SOMMAIRE—Règlement du Carême—L'Abonnement—LXXI Lettre de Mgr Taché à sa Mère—La Loi sur l'Instruction obligatoire—Sacré de S. G. Mgr Xiste Bernard—La Bonne Ste Anne des Chênes—Une Sainte Fondatrice—Clergé complet—Cours d'École Normale à St. Boniface—Le Roc de la Constitution—Une Correspondance de Jean Canada—Dung! Dang! Dong!  
—R. I. P.

## RÈGLEMENTS DU CARÊME.

Pour Règlements du Carême voyez le numéro 6 des Cloches, 15 mars 1905, page 66.

## L'ABONNEMENT

Nous prions nos abonnés de vouloir bien accepter de bonne grâce la "note douloureuse" de leur compte et de penser qu'ils font une bonne "œuvre" en aidant les "Cloches" à se maintenir sans sonner le glas. C'est une œuvre de foi et de patriotisme.

Nous avons révisés la liste des abonnés aux Cloches. Nous prions tout abonné dont le journal n'est pas adressé comme il devrait l'être de nous en donner avis. N'oubliez pas de nous faire savoir tout changement d'adresse

Avez-vous quelqu'un des numéros 2, 3 et 5 des Cloches, année "1902"? Nous paierons 20c pour chacun de ces numéros que l'on nous fera parvenir.

RECTIFICATION.—Sous l'entête "Catholiques aux Etats." dans le Numéro des Cloches du 1er février, à propos du nombre de prêtres lisez : 10,689 séculiers et 3,695 réguliers."

CLERCS DE ST-VIAEUR À MAKINAC MAN. — Le R. P. Lauzon C.S.V., est arrivé le 8 février pour aider le R. P. Houle comme missionnaire résidant à Saskatoon.